



LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 19 juin 2026

Délibération N° DE_034_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix neuf juin deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Anne MONPEYSSEN.

Présents : Anne MONPEYSSEN, Nancy BRET, Didier BEDOUSSAC, Catherine LORETTE, Bruno ROUME, Cédric DELOBELLE, Noémie VIEILLECHAIZE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Marion LACOMBE

Représentés : 0

Absent et Excusé : Robin DAUBIGNARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nancy BRET est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Soutien financier à l'ACV Aurillac dans le cadre de la Coupe de France U17

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une étape de « contre la montre », organisée par l'ACV Aurillac, dans le cadre de la Coupe de France U17, va se dérouler sur les territoires des communes de Laroquebrou, Glénat, La Ségalassière et Roumégoux.

Cette épreuve se déroulera les 20 et 21 juin prochain.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de soutien financier déposée par l'ACV Aurillac pour cette manifestation.

Dans la mesure où, une partie de cette épreuve se déroule sur le territoire de la commune, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de verser une subvention de 50 € à l'ACV Aurillac.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présent ou représentés :

Décide à l'unanimité verser à l'ACV Aurillac une subvention de 50 €.

Le Maire,

Anne MONPEYSSEN
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25 juin 2026
Publié le 25 juin 2026



Secrétaire de Séance

BRET Nancy

DE_034_2026